

N° 59

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Par Mme Brigitte GROS,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, vice-présidents ; Mme Brigitte Gros, MM. James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, secrétaires ; M. Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Marc Bocuf, Michel Charasse, Adolphe Chauvin, Auguste Cousin, Lucien Delmas, Charles Durand, Raymond Espagnac, Jules Faigt, Claude Fuzier, Léon-Jean Grégory, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Yves Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raymond Soucaret, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallion, Marcel Vidal.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 42), 471 (tome XII) et in-8° 57.
Sénat : 57 et 58 (annexe 28) (1981-1982).

Loi de finances. — Formation professionnelle et promotion sociale - Stages.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
PREMIÈRE PARTIE. — Le bilan de la formation professionnelle	5
I. — Le bilan de l'action de l'Etat	6
1. — Les actions suivies par les stagiaires	7
2. — L'âge des stagiaires et leur répartition en fonction du niveau des formations suivies	9
II. — Le bilan de l'action des entreprises	12
1. — Le taux de participation	12
2. — La typologie des stages financés par les entreprises	15
DEUXIÈME PARTIE. — Le projet de budget pour 1982 et les nouvelles orientations de la politique de la formation professionnelle	17
I. — Le projet de budget pour 1982	17
1. — Les crédits de fonctionnement	17
2. — Les crédits d'équipement	18
II. — Les nouvelles orientations de politique de la formation professionnelle	20
1. — Les mesures à court terme	20
2. — Les mesures à long terme	21
TROISIÈME PARTIE. — Examen du projet de budget par la commission	23
1. — Audition de M. Marcel Rigout, Ministre de la Formation professionnelle	23
2. — Examen du rapport et adoption des conclusions	27
La commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la formation professionnelle pour 1982.	27
Annexe. — Tableau récapitulatif des crédits de l'enveloppe Formation prévus en 1982	31

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le bilan de l'action menée en matière de formation professionnelle continue revêt cette année une importance particulière. Il y a dix ans, la loi du 16 juillet 1971 était adoptée, à l'initiative du Premier Ministre d'alors, M. Jacques Chaban-Delmas. Ce texte, qui survenait après la signature de l'accord interprofessionnel du 9 juillet 1970, allait permettre un développement sans équivalent dans l'histoire de notre pays de la formation professionnelle continue. Après une période d'euphorie, au cours des premières années de la décennie 1970, certaines évolutions ultérieures montrèrent que la crise économique infléchissait les orientations initiales et que, la montée du chômage aidant, l'éducation permanente, dans laquelle s'insérait la politique de formation professionnelle, prenait moins de consistance.

Les changements intervenus au cours des derniers mois dans la vie politique ne pouvaient pas ne pas avoir d'influence sur un domaine aussi essentiel au devenir d'un pays développé comme le nôtre. Après la création éphémère d'un Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale, chargé de la formation professionnelle, le nouveau Gouvernement constitué le 23 juin 1981 décidait d'élever au rang de Ministère le département chargé de ces questions.

C'est dans ce contexte que s'insère le présent rapport : à l'examen des actions entreprises ces années dernières par l'Etat comme par les entreprises, succédera l'analyse des nouvelles orientations arrêtées par le Gouvernement permettant ainsi d'apprécier les diverses mesures inscrites dans le projet de loi de finances en faveur de la formation professionnelle.

PREMIERE PARTIE

LE BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Après une période marquée par une progression quasi constante de 1974 à 1978 des moyens de la formation professionnelle, la participation de l'Etat n'avait que très modérément évolué entre 1979 et 1980. L'action des entreprises se maintenait largement au-dessus de l'obligation légale, mais accusait un léger fléchissement de 1979 à 1980.

La loi du 17 juillet 1978 relative au congé individuel de formation en raison d'un contexte économique défavorable, n'a pas eu les heureux prolongements qu'on pouvait en attendre puisque les effectifs de stagiaires ont fléchi de 13 000 en 1980 alors qu'ils étaient près de 50 000 en 1979, première année d'application de la loi.

Malgré tout, la Formation professionnelle a mobilisé d'importants moyens puisqu'en 1980 près de 3 millions de salariés ont participé à des actions de formation, soit une personne active sur sept.

En 1980, ces formations ont totalisé 332 millions d'heures, soit une moyenne de 110 heures par stagiaire, au cours de l'année civile ; en 1979, on a compté 350 millions d'heures pour une moyenne de 120 heures par stagiaire.

Les moyens consacrés à la Formation professionnelle se sont élevés à 7 milliards de francs (apprentissage exclu) pour l'Etat et à 10,3 milliards de francs pour les entreprises, au cours de l'année 1980.

L'Etat finance des formations près de dix fois plus longues — environ 500 heures — que les entreprises — environ 55 heures. Relevons que de 1979 à 1980, la durée moyenne des stages s'est stabilisée.

Le tableau ci-après récapitule le bilan global des formations financées par l'Etat et par les entreprises (1).

	1972	1977	1978	1979	1980 (résultats provisoire).
Stagiaires en formation (2)....					
Etat	958 000	894 000	993 000	1 041 000	1 022 000
Entreprises	1 049 000	1 856 000	1 831 000	1 862 000	1 669 000
Fonds d'assurance-formation	»	164 000	195 000	201 000	225 000
Ensemble (3).....	1 760 000	2 880 000	3 000 000	3 100 000	2 910 000
Heures-stagiaires :					
Etat	182 000 000	206 000 000	250 000 000	242 000 000	226 000 000
Entreprises	78 000 000	107 000 000	104 000 000	102 000 000	91 000 000
Fonds d'assurance-formation	»	12 000 000	18 000 000	15 000 000	15 000 000
Ensemble (3).....	241 000 000	317 000 000	370 000 000	359 000 000	332 000 000
Budget (milliards F) :					
Etat (4).....	1,7	5,1	6,8	6,9	7,0
Entreprises	2,8	8,0	9,1	10,2	10,3

(1) L'apprentissage ressortissant aux premières formations, ni ses effectifs, ni son budget de fonctionnement ne sont compris dans les statistiques.

(2) Stagiaires ayant suivi un stage ou une partie de stage au cours de l'année civile.

(3) L'Etat et les entreprises assurent conjointement le financement de la formation d'un certain nombre de stagiaires, ce qui explique que les chiffres de la troisième ligne ne constituent pas l'addition rigoureuse des deux lignes précédentes.

(4) Il s'agit des dotations et des crédits inscrits au titre des lois de finances rectificatives soit 1 365 millions de francs en 1977 et 2 495 millions de francs en 1978.

I. — Le bilan de l'action de l'Etat.

En 1980, 1 022 000 stagiaires — contre 1 041 000 en 1979 — ont suivi des actions de formation financées par l'Etat, ce qui représente environ 225 millions d'heures de stages.

Parmi ces 1 022 000 stagiaires en formation en 1980, 595 000 (soit 58 %) ont achevé une formation. Les autres ont suivi un cycle ne s'achevant qu'en 1981 ou même plus tard. Ces 595 000 stagiaires formés ont entrepris leur formation soit en 1980, soit en 1979 (essentiellement en septembre-octobre) ou même auparavant et ils l'ont tous achevée au cours de l'année 1980 (essentiellement en juin).

L'enveloppe financière consacrée par l'Etat à la formation professionnelle continue s'est élevée en 1980 à 7 milliards de francs (apprentissage non compris) :

— 3,3 milliards de francs ont été consacrés à la rémunération des stagiaires ;

— 0,2 milliard de francs à l'équipement des centres ;

— 3,5 milliards de francs au fonctionnement des stages.

L'effectif des stagiaires a connu une progression rapide jusqu'en 1972. Depuis 1973 les interventions de l'Etat se sont redéployées, se concentrant sur les formations longues pour les demandeurs d'emploi ou sur les actions de promotion, diminuant puis supprimant l'aide financière aux actions courtes de perfectionnement. La progression des effectifs en 1977 et en 1978 tient au développement des actions de formation des jeunes demandeurs d'emploi organisées dans le cadre des pactes pour l'emploi et à la progression des contrats emploi-formation. La croissance des effectifs s'est poursuivie en 1979 sous l'effet d'une augmentation des actions conventionnées en conversion et en promotion sociale. L'année 1980 se caractérise par une stabilisation des effectifs au niveau de 1979 et par une légère diminution de la durée moyenne des stages.

1. — LES ACTIONS SUIVIES PAR LES STAGIAIRES

En 1980, parmi les 1 022 000 stagiaires en formation, 866 000 ont suivi des cours oraux et 156 000 des cours à distance dont la plus grande partie est constituée d'actions de promotion.

L'évolution entre 1979 et 1980 est caractérisée par :

— la poursuite, à un rythme plus lent, du développement des actions de promotion sociale (288 000 stagiaires contre 275 000 en 1979) ;

— la légère baisse des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits dans les stages de conversion ou de préformation (275 000 contre 298 000 en 1979) ;

— la diminution de la durée moyenne des stages (445 heures contre 470 heures en 1979).

En 1980, la répartition entre les différents types de stages s'établissait comme suit :

— 35 % des stagiaires (303 000) ont suivi des actions de conversion, prévention, préformation et 190 000 ont achevé leur formation ;

— 45 % des stagiaires (387 000) ont suivi des actions de promotion professionnelle et 196 000 ont achevé leur formation ;

— 9 % des stagiaires (79 000) ont suivi des actions d'adaptation et de perfectionnement et 68 000 ont été formés ;

— 11 % des stagiaires (97 000) ont bénéficié de contrats emploi-formation.

On trouvera ci-après le tableau de la ventilation entre les différents groupes de formation des stagiaires pour l'année 1980.

On remarque le maintien parmi les stages les plus suivis, des formations générales à finalité professionnelle alors que les actions qui reçoivent les effectifs les plus réduits sont toujours la boulangerie, les cuirs et peaux, l'abattage et le travail des viandes, les papiers-cartons, la production et la transformation des métaux. Notons aussi la disparition des « Arts ménagers » dont les débouchés professionnels étaient quasi inexistantes et le tassement de certaines branches comme l'électronique (9 000 stagiaires formés contre 10 000 en 1979), la construction en bâtiment (10 000 en 1980, contre 11 000 en 1979), la mécanique générale et de précision (30 000 en 1980, contre 33 000 en 1979). En légère progression de 1979 à 1980 : la couverture, plomberie et chauffage (+ 2 000), l'électricité (+ 1 000), l'organisation du travail (+ 2 000), les techniques financières ou comptables (+ 2 000).

Comme les années précédentes, la commission souhaite qu'une plus grande transparence des offres d'emplois à court et moyen terme soit engagée afin d'adapter le plus efficacement possible les groupes de formation aux débouchés. L'annonce faite l'an dernier de l'établissement de cartes régionales des formations n'a pas été reprise par le nouveau Gouvernement. Celui-ci se propose de créer des comités locaux de l'emploi et de la formation professionnelle. Quel que soit le système retenu, il est hautement souhaitable que des mesures interviennent rapidement pour résoudre ces problèmes.

CODE	GROUPES DE FORMATIONS	STAGIAIRES formés.
01	Agriculture, horticulture, élevage, forestage	31 000
02	Pêche, navigation maritime et fluviale	>
03	Mines et carrières (extraction), travail des pierres	1 000
04	Génie civil, travaux publics, topographie	1 000
05	Construction en bâtiment	10 000
06	Couverture, plomberie, chauffage	14 000
07	Peinture en bâtiment, peinture industrielle	3 000
08	Production et première transformation des métaux : fon- derie, laminage, moulage	1 000
09	Forge, chaudronnerie, constructions métalliques, formations connexes	12 000
10	Mécanique générale et de précision, travail sur machines- outils, automatismes	30 000
11	Electricité, électromécanique, électrotechnique	17 000
12	Electronique	9 000
13	Verre et céramique	>
14	Photographie, industries graphiques (photogravure, com- position, impression)	1 000
15	Papier et carton (fabrication, transformation, brochage, reliure)	>
16	Chimie, physique, biochimie, biologie, production chimique.	1 000
17	Boulangerie, pâtisserie	1 000
18	Abattage, travail des viandes	1 000
19	Autres spécialités de l'alimentation (transformation, pré- paration)	1 000

CODE	GROUPES DE FORMATIONS	STAGIAIRES formés.
20	Textiles : peignage, filature, tissage, bonneterie, textiles artificiels et synthétiques, apprêt, blanchiment, teinture.	1 000
21	Habillement, travail des étoffes : coupe, couture, broderie, lingerie, confection de vêtement, fourrure, chapellerie, tapisserie, matelasserie	5 000
22	Travail des cuirs et peaux : tannerie, mégisserie, pelletterie, corroierie, cordonnerie, sellerie, maroquinerie, fabrication industrielle de la chaussure	>
23	Travail du bois : scierie, menuiserie, ébénisterie, charonnage, tonnellerie, autres spécialités du bois	5 000
24	Conducteurs d'engins terrestres : engins de chantiers, de levage, de transport et machines agricoles	6 000
25	Autres formations des secteurs primaires et secondaires (conducteurs de fours, de chaudières, manutentions, etc).	2 000
26	Dessinateurs du bâtiment et des travaux publics	1 000
27	Dessinateurs industriels	3 000
28	Organisation du travail, gestion et contrôle de la production	7 000
29	Techniques administratives ou juridiques appliquées	4 000
30	Secrétariat, dactylographie, sténographie	25 000
31	Techniques financières ou comptables, mécanographie comptable	33 000
32	Traitement électromécanique et électronique de l'information	6 000
33	Commerce et distribution	8 000
34	Information, documentation, relations publiques	3 000
35	Enseignement, animation à caractère éducatif	21 000
36	Arts et arts appliqués, esthétique industrielle	2 000
37	Santé, secteur paramédical, services sociaux	15 000
38	Soins personnels	10 000
39	Service dans l'hôtellerie et les collectivités	4 000
40	Arts ménagers	5 000
41	Surveillance, sécurité	>
42	Formations aux fonctions d'encadrement	3 000
43	Formations littéraires et linguistiques	17 000
44	Formations économiques, commerciales, juridiques générales ou en gestion des collectivités publiques ou des entreprises	52 000
45	Formations générales en sciences ou en techniques industrielles	23 000
46	Préformation, formations générales à finalité professionnelle	68 000
47	Autres formations non regroupées ci-dessus	9 000
	Sensibilisation	13 000
	Total	485 000

2. — L'ÂGE DES STAGIAIRES ET LEUR RÉPARTITION EN FONCTION DU NIVEAU DES FORMATIONS SUIVIES

Alors que la formation professionnelle était surtout destinée à des personnes déjà entrées dans la vie active, l'évolution des dernières années a conduit à en faire de plus en plus un instrument de rattrapage d'un système éducatif défaillant.

Globalement, 52 % des stagiaires ont moins de vingt-cinq ans, et, même en excluant les formations spécifiques des jeunes, cette proportion reste très importante puisqu'elle atteint 42 %.

	16-19 ans.	20-24 ans.	25-34 ans.	35-44 ans.	45 ans et plus.	TOTAL
1980						
Effectifs (non compris les stages formation du pacte et les contrats emploi-formation)	106 000	245 000	333 000	104 000	52 000	840 000
Pourcentage	13	29	40	12	6	100
Effectifs (y compris les stages formation du pacte et les contrats emploi-formation)	528 000		336 000	106 000	52 000	1 022 000
Pourcentage	52		33	10	5	100

La proportion de femmes parmi les stagiaires est de 35 % alors que leur proportion dans l'ensemble de la population active est de 39 %.

L'analyse des formations suivies par niveau de formation des stagiaires fait ressortir une durée moyenne des cours oraux de 440 heures en 1980.

Parmi les formations longues, en relève d'abord la plupart des stages de l'A. F. P. A. (59 000 stagiaires formés en plus de 300 heures) dont la durée est, en général, d'environ 1 000 heures. On relève également 36 % des formations conventionnées (soit 92 000 stagiaires formés) : actions de conversion, de promotion et de préformation.

Stagiaires formés.

Formations en unités de valeur	1972		1977 (1) (2)		1978 (2)		1979 (2)		1980	
		%		%		%		%		%
Moins de 80 heures..	125 000	23	37 000	8	37 000	8	41 000	8	56 000	12
80-119 heures	43 000	8	23 000	5	25 000	5	27 000	6	21 000	4
120-299 heures	128 000	24	92 000	20	85 000	19	85 000	18	87 000	18
300-599 heures	41 000	8	72 000	16	61 000	13	66 000	14	61 000	13
600-1 099 heures	76 000	14	88 000	15	63 000	14	64 000	13	64 000	13
1 100 heures et plus.	35 000	7	41 000	9	41 000	9	39 000	8	38 000	8
A distance	85 000	16	83 000	18	96 000	21	98 000	20	89 000	18
Total	533 000	100	453 000	100	459 000	100	483 000	100	485 000	100

(1) Jusqu'en 1976, les effectifs des centres régionaux associés du C. N. A. M. figurent sous les rubriques des formations de moins de 120 heures. En 1976 et 1977, ils sont regroupés avec ceux des actions de formation collective sous le titre des formations en unités de valeur.

De plus, jusqu'en 1975, ces effectifs du C. N. A. M. comportent des doubles comptes qui sont éliminés par la suite. A l'inverse, les effectifs des conventions ont été complétés par les conventions concernant les D.O.M. et les actions de formation collective.

(2) Non compris les contrats emploi-formation et les stages formation du pacte pour l'emploi.

36 % des stagiaires suivent des actions de moins de 300 heures.

Parmi ces actions, on relève les cours organisés pour les jeunes du contingent (15 000 stagiaires formés) et 55 % des actions conventionnées (139 000 stagiaires formés). Les actions courtes conventionnées, dans leur majeure partie, sont des actions de perfectionnement des artisans, notamment en gestion (35 000 stagiaires); et certains cours de promotion sociale (58 000).

Les cours à distance regroupent :

- les formations du C. N. E. C. (58 000 stagiaires formés en 1980);
- les formations par correspondance auxquelles sont inscrits des jeunes du contingent (10 000 stagiaires);
- les cours par correspondance, conventionnés essentiellement par le Ministère de l'Agriculture (5 000 stagiaires formés), mais aussi par le Ministère de l'Education nationale;
- les cours de certains instituts du C. N. A. M.;
- les actions radiodiffusées et télévisées.

Les formations en unités de valeur comprennent les enseignements des centres du C. N. A. M. et les unités capitalisables organisées dans les établissements d'enseignement public.

L'analyse par niveau de formation révèle que plus de la moitié des stagiaires formés suivent une formation de niveaux V et VI, c'est-à-dire les plus faibles. Les stagiaires de niveau supérieur I et II stagnent en pourcentage et diminuent en valeur absolue. L'évolution des flux montre bien que la formation professionnelle concerne en majorité des jeunes sortis sans formation du système éducatif.

NIVEAU (1)	1972		1977		1978		1979		1980	
		%		%		%		%		%
I et II	58 000	10	29 000	6	32 000	7	81 000	7	28 000	6
III	90 000	17	63 000	14	67 000	15	69 000	14	69 000	14
IV	153 000	29	110 000	25	125 000	27	130 000	27	137 000	28
V et VI	234 000	44	251 000	55	235 000	51	253 000	52	251 000	52
Total	533 000	100	453 000	100	459 000	100	483 000	100	485 000	100

(1) Nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

I et II. — Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieurs.

III. — Personnel occupant des emplois exigeant une formation du niveau du brevet de technicien supérieur ou du diplôme des instituts universitaires de technologie et de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.

IV. — Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien et du brevet de technicien.

V. — Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (B.E.P.) ou du certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) et par assimilation du certificat de formation professionnelle des adultes (C.F.P.A.) premier degré.

VI. — Personnel occupant des emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire.

II. — Le bilan de l'action des entreprises.

L'examen de l'action menée par les entreprises dans le domaine de la formation professionnelle, bien qu'elle ne relève pas formellement de la loi de finances, est indispensable pour mesurer exactement l'ampleur des moyens mis en œuvre.

1. — LE TAUX DE PARTICIPATION

Le taux de participation des entreprises fixé initialement à 0,8 % a été porté à 1 % en 1974 et à 1,1 % en 1978 sur lesquels 0,2 % a été fiscalisé. Rappelons que le taux de 2 %, initialement envisagé pour 1976, n'a pu être atteint en raison du contexte économique peu favorable ces dernières années.

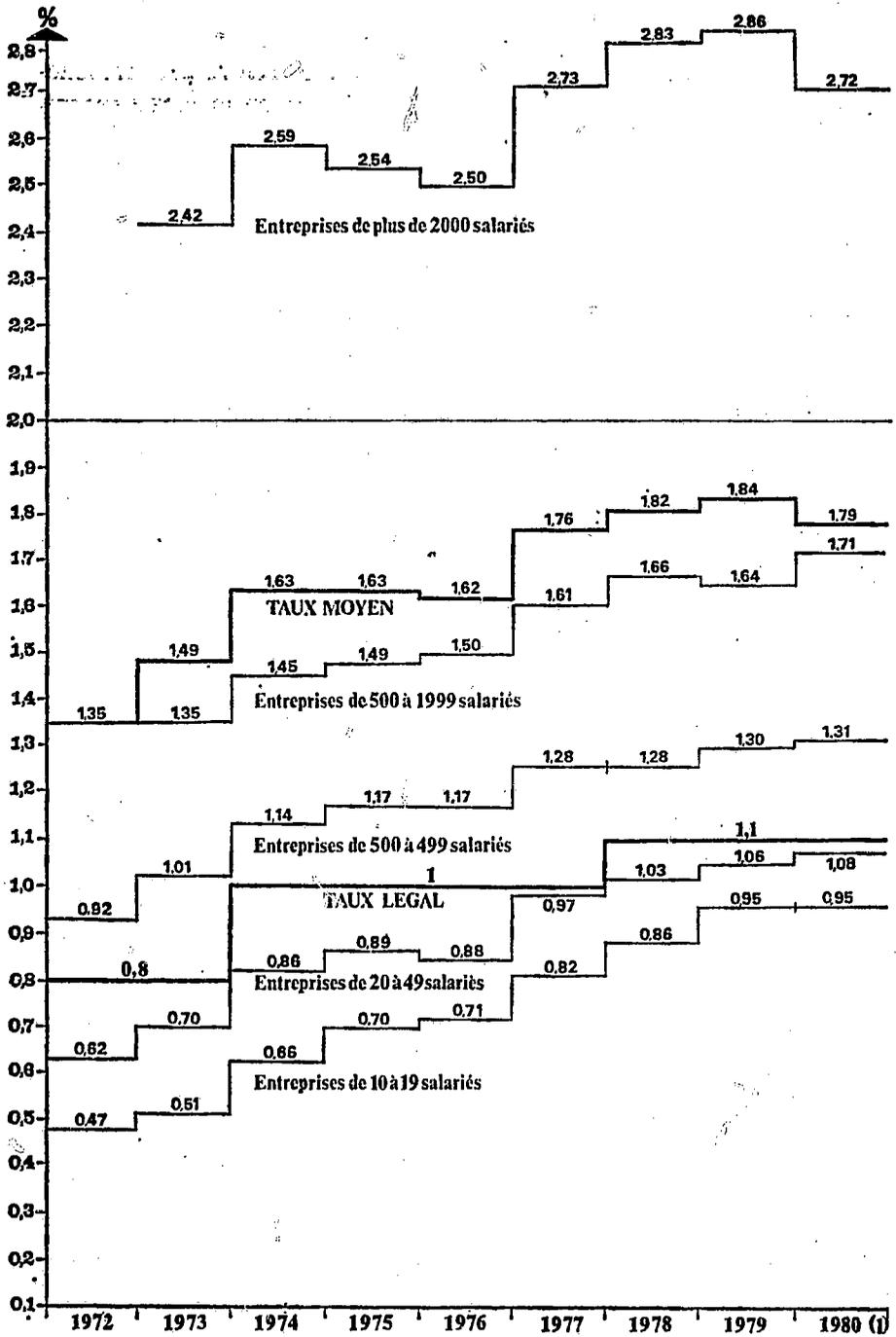
Il faut cependant noter que le taux moyen réel de participation est, depuis la première année d'application de la loi de 1971, très largement supérieur au taux minimal et qu'il a atteint, en 1979, 1,84 % et même 1,88 %, si l'on tient compte des versements au Trésor ; la conjoncture économique n'a donc pas entraîné de réduction de l'effort global des entreprises ; en revanche les résultats (provisaires) pour 1980 font apparaître un certain tassement.

Mais, comme le montre le tableau ci-contre retraçant l'évolution des taux réels de participation selon la taille des entreprises, les employeurs de moins de vingt salariés, bien que leur effort ait plus que doublé en valeur relative depuis 1972, se situent encore légèrement en dessous de 1 % alors que les entreprises de vingt à quarante-neuf salariés n'ont dépassé légèrement ce taux que depuis 1978 ; le passage brusque à 2 % entraînerait donc pour eux une charge supplémentaire très importante, sans que la baisse sensible de l'effort des entreprises de plus de 2 000 salariés qui apparaît en 1980 soit enrayée par une telle mesure.

Ces constatations ne doivent cependant pas masquer le fait que dans les entreprises de plus de 500 salariés le pourcentage de salariés partant en stage est deux fois plus élevé que dans les entreprises de moins de 500 salariés.

Les causes de cet état de fait sont connues et multiples, telles que difficulté de laisser partir un salarié en formation, manque d'organisation et notamment absence totale de politique du personnel, manque d'information, etc.

En définitive, si le secteur des P. M. E., parti avec un grand handicap, en a comblé une partie, il reste encore à faire un effort considérable.



Interrogé par votre rapporteur sur ses projets, le ministre lui a tenu la réponse suivante :

« Le Gouvernement n'a pas renoncé à atteindre le taux d'objectif de 2 % mais souhaite, avant de reprendre la progression, mener une réflexion plus générale sur les deux points suivants :

« — conditions générales de financement de la formation professionnelle tant par les entreprises que par l'Etat, en tenant compte de l'incidence de la décentralisation ;

« — développement effectif de l'exercice du droit individuel à la formation.

« L'étude des différents aspects de ces objectifs est menée au sein de groupes de travail rassemblant des représentants de tous les partenaires concernés. »

Il faut ajouter que lors de son audition, le Ministre de la Formation professionnelle a avancé la possibilité de mettre en œuvre des taux de participation modulés selon la dimension des entreprises.

L'examen des caractéristiques de la participation selon la branche d'activité économique fait ressortir les mêmes tendances que celles relevées les années passées.

Selon les branches, le taux moyen de participation réelle varie entre 1,06 % (bois et ameublement) et 5,18 % (électricité, gaz et eau).

Le tableau ci-après montre que dans dix branches d'activités, le taux de participation réel dépasse 2 %. La plupart des branches ayant un taux supérieur à 1,5 ont vu leur participation légèrement diminuer par rapport à 1978. En revanche, trois branches contre cinq en 1978 ont encore un taux inférieur à 1,1 %.

Taux de participation selon la branche d'activité économique des entreprises (1979).

BRANCHES de la comptabilité nationale.	TAUX DE PARTICIPATION		
	0,8 à 1,1 %	1,1 à 2 %	Plus de 2 %.
06 Electricité, gaz et eau.....	»	»	5,18
04 Charbon	»	»	3,77
31 Transports	»	»	3,62
37 Organismes financiers.....	»	»	3,32
05 Pétrole	»	»	3,26
36 Assurances	»	»	2,51
38 Services non marchands.....	»	»	2,32
15 Construction électrique.....	»	»	2,30
08 Métaux non ferreux.....	»	»	2,12
23 Caoutchouc, plastiques.....	»	»	2,02
11 Chimie	»	1,87	»
12 Industrie pharmaceutique.....	»	1,77	»
16 Construction automobile.....	»	1,66	»
07 Sidérurgie	»	1,61	»
33 Services aux entreprises.....	»	1,51	»
10 Industrie du verre.....	»	1,48	»
17 Construction navale et aéronautique.....	»	1,39	»
09 Matériaux de construction.....	»	1,36	»
32 Postes et télécommunications.....	»	1,34	»
03 Autres industries agro-alimentaires.....	»	1,34	»
01 Agriculture et pêche.....	»	1,29	»
26 Commerce de gros non alimentaire.....	»	1,29	»
27 Commerce de détail alimentaire.....	»	1,24	»
14 Construction mécanique.....	»	1,22	»
34 Services aux particuliers.....	»	1,21	»
21 Industries du papier et du carton.....	»	1,20	»
22 Imprimerie, presse, édition.....	»	1,20	»
29 Réparation et commerce auto.....	»	1,20	»
02 Industrie de la viande et du lait.....	»	1,19	»
28 Commerce de détail non alimentaire.....	»	1,18	»
13 Fonderie et travail des métaux.....	»	1,17	»
18 Textile et habillement.....	»	1,15	»
19 Cuir et chaussure.....	»	1,15	»
35 Location, crédit-bail immobilier.....	»	1,15	»
24 Bâtiment, génie civil et agricole.....	»	1,12	»
25 Commerce de gros alimentaire.....	1,09	»	»
30 Hôtels, cafés, restaurants.....	1,07	»	»
20 Bois et ameublement.....	1,06	»	»

2. — LA TYPOLOGIE

DES STAGES FINANÇÉS PAR LES ENTREPRISES

L'effectif des stagiaires s'est élevé en 1980 à 1 669 000 soit un très léger tassement par rapport à 1979 (1 686 000). Le nombre de stages suivis — supérieur aux effectifs, ce qui prouve que certaines personnes suivent plusieurs actions de formation — s'établit à 1 880 000 contre 2 165 000 en 1979.

On avait pu relever, au cours des dernières années, le faible nombre de stages de prévention, d'adaptation et de promotion (21 % du total). Les stages d'entretien et de perfectionnement gardant toujours la faveur des entreprises.

Répartition des stages selon le type de stage.

	1977		1978		1979		1980	
		%		%		%		%
Prévention	59 000	3	52 000	3	59 000	3	58 000	8
Adaptation	248 000	11	244 000	11	233 000	11	201 000	11
Promotion professionnelle.	224 000	10	200 000	9	192 000	9	142 000	7
Entretien et perfectionnement des connaissances..	1 633 000	77	1 640 000	77	1 681 000	77	1 487 000	79
Total	2 164 000	100	2 136 000	100	2 165 000	100	1 888 000	100

La répartition des stagiaires par catégorie selon la taille des entreprises permet d'observer certaines tendances :

— les ingénieurs et les cadres sont plus nombreux à suivre des actions de formation dans les petites entreprises (26 %) ;

— à l'inverse, les agents de maîtrise, agents techniques et techniciens sont plus nombreux dans les grandes entreprises ;

— les manœuvres et ouvriers sont assez également engagés dans des actions de formation quelle que soit la taille des entreprises. Les premiers étant en moyenne inférieurs des deux tiers par rapport aux seconds.

Répartition des stagiaires par catégories selon la taille des entreprises (1980).

ENTREPRISES DE	10 à 19 salariés.	20 à 49 salariés.	50 à 499 salariés.	500 à 1 999 salariés.	2 000 salariés et plus.	ENSEMBLE des entreprises.
Manœuvres, ouvriers spécialisés.....	11	13	16	16	14	15
Ouvriers et employés qualifiés.....	44	45	44	42	47	45
Agents de maîtrise, agents techniques, techniciens	19	18	21	23	27	24
Ingénieurs et cadres.....	26	24	19	19	12	16
Total	100					
Effectif total des stagiaires.....	20 000	79 000	379 000	340 000	851 000	1 669 000

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET DE BUDGET POUR 1982 ET LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

I. — Le projet de budget pour 1982.

Le financement de la Formation professionnelle est assuré par plusieurs sources : aux moyens inscrits dans la loi de finances qui constituent l'enveloppe de la Formation professionnelle, s'ajoutent les fonds collectés par les entreprises au titre de la participation instituée par la loi du 16 juillet 1971 et la taxe d'apprentissage.

L'examen des crédits est donc circonscrit à une fraction seulement des ressources qui sont affectées à la Formation professionnelle. Cela ne signifie pas que le Parlement se désintéresse des autres actions. Sur ce point, l'avis de la commission comporte les développements désormais traditionnels sur le bilan des actions conduites par les institutions extérieures à l'Etat.

Pour ce qui concerne l'enveloppe de la Formation professionnelle, il faut rappeler que celle-ci rassemble, d'une part, les crédits inscrits aux Services généraux du Premier Ministre :

— Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale ;

— les crédits destinés à la rémunération des stagiaires ;

— les crédits destinés aux contrôles et aux interventions,

et, d'autre part, les crédits inscrits aux différents départements ministériels qui financent des actions de formation qu'il convient de rappeler :

— le Ministère du Travail ;

— le Ministère de l'Education nationale ;

— le Ministère de l'Industrie ;

— le Ministère de l'Artisanat ;

— le Ministère de la Justice (1).

1. — LES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits rassemblés au sein de l'enveloppe s'élèvent à 10 181 millions de francs pour les dépenses de fonctionnement (+ 27,9 % par rapport à 1981) et 217 millions de francs pour les dépenses d'équipement (+ 13 % par rapport à 1981).

(1) Voir tableau en Annexe.

Si l'on analyse les dotations affectées directement aux services généraux du Premier Ministre, on remarque que le chapitre 37-03 (Contrôle et intervention) diminue de 6,66 % par rapport aux dotations de 1981.

Cette baisse est liée pour partie à une suppression de 17 millions de francs de dépenses d'intervention surévaluées (notamment d'information).

En revanche, les crédits destinés au contrôle progressent de 43 % par rapport à 1981, ceci pour permettre le recrutement d'agents (trente-cinq emplois créés au collectif et trente-cinq emplois nouveaux en 1982).

Les dotations inscrites au chapitre 43-03, relatives au Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, progressent de 25,3 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1981. L'augmentation serait supérieure encore dans la mesure où 32 millions de francs ont été transférés au Ministère des Droits de la Femme pour financer des actions de promotion, de formation et d'information.

Parmi les actions en progression dans ce chapitre, il faut noter celles destinées à améliorer la formation des représentants des organisations syndicales au sein des instances de la formation professionnelle, et les actions en faveur des jeunes.

Le chapitre 43-04 relatif à la rémunération des stagiaires va augmenter dans la proportion de 25,8 % par rapport à 1981. Une part importante sera consacrée aux stagiaires des pactes pour l'emploi engagés par le Gouvernement précédent. Les autres actions qui seront financées concerneront la revalorisation en cours de stage des rémunérations indexées sur le S. M. I. C., et de certaines catégories de stagiaires.

2. — LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT

Les dotations en capital du Fonds de la formation professionnelle inscrites au chapitre 66-00 connaîtront une augmentation de 13 % pour les autorisations de programme (95 millions de francs contre 84 millions de francs en 1981) et diminueront de 5 % en crédits de paiement (100 millions de francs contre 105 millions de francs en 1981). Ces crédits seront répartis selon les procédures décentralisées dont les principes ont été fixés par la loi du 1^{er} janvier 1977.

Seules certaines opérations, qui ne peuvent s'intégrer dans des programmes régionaux, seront financées directement. Ces opérations représentent en général 10 % des crédits inscrits au chapitre 66-00.

En raison de la procédure décentralisée, il n'est pas possible de présenter la ventilation des crédits selon les régions. Rappelons que les préfets établissent, en liaison avec les services techniques régionaux et les organismes consulaires, et après consultation du Comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, un programme régional d'équipement qui permet au conseil de gestion du fonds d'arrêter le montant des enveloppes allouées aux régions au titre d'un exercice. De nombreuses préfectures de région commencent à situer ce programme par rapport au plan d'équipement souhaité par l'établissement public régional ; les interventions financières de l'Etat et des régions ont ainsi tendance à devenir complémentaires et cette complémentarité permet de réaliser un plus grand nombre d'opérations.

Pour mémoire, il convient de rappeler la répartition des crédits au cours des quatre derniers exercices. On peut relever qu'en 1981 la région d'Ile-de-France vient largement en tête, suivie par la région d'Aquitaine et la région du Nord - Pas-de-Calais.

Crédits d'équipement délégués aux régions.

REGIONS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			
	1978	1979	1980	1981
Alsace	1 800 000	5 000 000	3 273 000	1 200 000
Aquitaine	2 400 000	3 500 000	4 985 000	6 020 000
Auvergne	1 500 000	4 900 000	2 400 000	1 480 000
Bourgogne	3 300 000	4 850 000	1 800 000	2 500 000
Bretagne	4 300 000	11 900 000	5 890 000	2 800 000
Centre	4 000 000	5 700 000	4 700 000	2 650 000
Champagne - Ardenne	3 000 000	3 000 000	3 600 000	1 200 000
Corse	1 700 000	2 800 000	1 780 000	2 300 000
Franche-Comté	2 600 000	1 900 000	1 500 000	1 100 000
Languedoc - Roussillon	2 400 000	3 750 000	5 800 000	4 800 000
Limousin	2 000 000	2 200 000	2 250 000	1 450 000
Lorraine	2 900 000	4 100 000	4 400 000	2 600 000
Midi - Pyrénées	3 600 000	4 050 000	4 000 000	4 000 000
Nord - Pas-de-Calais	5 400 000	8 600 000	6 900 000	5 030 000
Basse-Normandie	2 300 000	3 200 000	2 400 000	2 000 000
Haute-Normandie	1 900 000	3 600 000	2 300 000	1 500 000
Pays de la Loire	3 700 000	4 550 000	4 000 000	3 000 000
Picardie	2 700 000	4 050 000	3 300 000	2 400 000
Poitou - Charentes	2 300 000	4 300 000	3 000 000	2 000 000
Provence - Alpes - Côte d'Azur	5 300 000	6 300 000	3 330 000	4 000 000
Rhône - Alpes	6 300 000	7 700 000	5 386 000	4 000 000
Ile-de-France	11 300 000	9 800 000	20 000 000	17 000 000
Départements d'outre-mer	2 600 000	3 350 000	3 100 000	2 150 000
Total des crédits aux régions..	79 100 000	113 250 000	100 094 000	77 130 000
Total général : transferts + délégations	81 417 049	125 600 000	104 844 000	(1) 85 180 000

(1) L'exercice 1981 n'est pas terminé.

II. — Les nouvelles orientations de la politique de la Formation professionnelle.

La loi du 16 juillet 1977, et celles qui l'ont suivie, ont permis un développement important du nombre des bénéficiaires d'actions de formation professionnelle continue et des moyens financiers mis en œuvre par l'Etat et les entreprises.

Toutefois, au cours des dernières années, les difficultés liées à la vie économique ont affecté l'effort de l'Etat en dehors des pactes nationaux pour l'emploi et les crédits ont connu des évolutions contrastées.

La loi de 1978 relative au congé de formation n'a pas véritablement progressé malgré les espoirs mis par leurs auteurs et le problème de la formation des jeunes se pose toujours de façon aiguë.

Une étude de l'ensemble de la politique de formation professionnelle a été demandée à M. Bertrand Schwartz et trois groupes de concertation réunissant l'ensemble des partenaires concernés ont été constitués. C'est sur la base de leurs travaux que des mesures interviendront au cours des prochains mois.

Selon les premiers résultats de ces différents travaux, quelques orientations semblent d'ores et déjà arrêtées :

- permettre la réinsertion professionnelle et sociale de près d'un million de jeunes de seize à vingt-cinq ans, sortis du système éducatif sans réelle formation ;
- jeter les bases d'une politique de l'éducation permanente ;
- préparer les 20 millions de personnes actives hautement qualifiées dont nous aurons besoin en l'an 2000 pour relever les défis technologiques de l'avenir.

1. — LES MESURES A COURT TERME

A plus court terme, dans la perspective du plan intérimaire de deux ans actuellement en préparation, le Gouvernement envisage de :

- mobiliser l'ensemble des moyens de formation existants, et notamment ceux du service public, en les rénovant et en les coordonnant ;
- lancer les bases d'une réforme en profondeur par la création de centres de formation professionnelle ;
- élaborer un texte nouveau donnant un cadre à de véritables formations technologiques articulées avec la production, l'économie, destinées aux jeunes sortis du système éducatif.

Dès 1982, les stages de formation professionnelle pour les jeunes seront réorganisés dans le cadre de la mise en place des centres d'enseignements professionnels, selon trois types :

— les stages d'insertion professionnelle et sociale de longue durée (entre 1 000 et 1 200 heures) destinés aux jeunes sans formation victimes de temps de chômage longs. Conçus comme stage de préformation et de réinsertion sociale, ils pourront être prolongés par une deuxième étape conduisant à une qualification attestée.

Dès 1981-1982, 15 000 de ces stages seront mis en place ;

— des stages de qualification seront organisés pour les jeunes sortant du système éducatif avec une certaine formation générale mais sans formation professionnelle complète. Modulés selon les niveaux, ils donneront une qualification professionnelle attestée.

40 000 de ces stages ont été prévus pour la rentrée de 1981 ;

— des stages de mise à niveau destinés aux jeunes pourvus d'une qualification professionnelle permettant leur adaptation à un poste de travail. Il s'agit de stages courts répondant à des besoins précis sur le marché du travail.

Par ailleurs, il est envisagé de transformer les actuels contrats emploi-formation pour qu'ils débouchent sur un contrat de travail à durée indéterminée. Instrument de lutte contre la précarité de l'emploi, il aura pour objectif un complément de formation et l'adaptation à un premier emploi.

2. — LES MESURES A LONG TERME

L'enseignement technique public verra sa place renforcée. Sa rénovation, avec les moyens nécessaires, est une condition impérative du développement de la formation professionnelle dont il constitue la base et la forme privilégiées.

Plus largement, l'Education nationale jouera un rôle croissant dans la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle.

L'apprentissage, forme spécifique et d'insertion professionnelle, continuera de jouer un rôle important dans les secteurs d'activité où il est utile et nécessaire socialement. Sa rénovation est prévue par un renforcement du contenu et de la qualité des enseignements dispensés, de la gestion et du contrôle, des organismes qui en ont la charge.

Des contrats pluriannuels vont être passés entre l'Etat et certaines grandes entreprises du secteur public pour l'accueil, la formation et l'insertion d'un flux régulier de jeunes, notamment en utilisant les écoles d'entreprises existantes.

Enfin, l'A. F. P. A. et l'A. N. P. E. vont être renouvelées et réadaptées aux problèmes d'aujourd'hui.

Dans le même temps, cette mutation oblige à prévoir des actions importantes de reconversion professionnelle.

Les accords de 1970, la loi de 1971 ont établi la reconnaissance d'un droit à la formation professionnelle, sa mise en œuvre en a été ébauchée dans les années 1970.

Des progrès indiscutables ont été accomplis mais il reste encore des millions de personnes actives en dehors de la formation professionnelle:

Des sommes très importantes sont affectées à la Formation professionnelle. Or, leur utilisation ne correspond pas toujours aux objectifs assignés par les lois en vigueur. Un effort doit être fait pour que l'utilisation des fonds soit conforme à leur affectation et que les circuits financiers soient amplifiés.

TROISIEME PARTIE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET PAR LA COMMISSION

I. — Audition de M. Marcel Rigout, Ministre de la Formation professionnelle.

Sous la présidence de M. Paul Séramy, secrétaire, la Commission des Affaires culturelles a procédé à l'audition de M. Marcel Rigout, **Ministre de la Formation professionnelle**, sur sa politique et les crédits qui lui sont affectés en 1982.

Dans son exposé, le Ministre a souligné que, d'une part, pour la première fois, l'enveloppe de la formation professionnelle franchit la barre des 10 milliards et, d'autre part, elle enregistre une progression de plus de 28 % sur le budget de 1981.

L'effort, qui est important, s'inscrit dans une série d'orientations qu'il importe de rappeler.

Elles tiennent compte du très lourd bilan hérité de la précédente gestion : chômage, déqualification, dénuement professionnel, mais aussi culturel, problèmes d'insertion de plus en plus cruciaux.

Elles tiennent compte de l'exigence, malgré le retard pris, de relever le défi de la révolution des sciences et des techniques et donc de préparer les Françaises et les Français, jeunes et adultes, à y faire face avec confiance.

Cela implique des mesures d'urgence tout en jetant les bases de changements plus profonds.

Dès la rentrée, il est prévu l'ouverture de 55 000 postes de stages répartis en trois types : 15 000 postes d'insertion, réservés aux jeunes sans formation aucune et en voie de marginalisation. Ces stages pourront être prolongés par une deuxième étape conduisant à une qualification attestée ; 40 000 postes de qualification, destinés à des jeunes sortant du système éducatif et ne possédant pas une formation professionnelle complète ; enfin des stages d'adaptation seront proposés à des jeunes déjà pourvus d'une qualification qu'il serait ponctuellement nécessaire d'adapter à un poste de travail.

D'ores et déjà, les structures existant, la possibilité d'un programme complémentaire dans le cadre du plan avenir jeunes est étudiée.

Ces grandes orientations, proposées dans le cadre du plan intérimaire de deux ans, devront être complétées par des mesures à long terme.

Il convient de prévoir la formation des ouvriers, des ingénieurs, des techniciens dont la nouvelle croissance française aura besoin dans les décennies à venir. Chacun connaît les mutations technologiques considérables qui marquent et vont marquer notre époque. Il faut non seulement les prévenir mais en faire un atout. Il faut préparer un nouvel essor de qualification.

Les développements de la robotique industrielle vont permettre de supprimer dans l'industrie un nombre important d'emplois déqualifiés et pénibles, tout en dégagant les gains de productivité nécessaires.

A cela s'ajoute la nécessité de rénover l'apprentissage, de développer des contrats emploi-formation qui débouchent sur des contrats de travail durables, et de mettre en place les centres d'enseignement professionnel dont la création a été annoncée par le Premier Ministre le 15 septembre dernier.

Le Ministre a tenu à préciser que la mise en œuvre de ces centres ne consistera pas à instituer un nouveau système éducatif.

Ce dispositif est destiné à accueillir à échéance de la rentrée 1982 150 000 à 200 000 jeunes.

D'autres actions seront envisagées pour les plus de dix-huit ans. Le rapport du professeur Schwartz comporte à cet égard des propositions intéressantes, qui sont à l'étude.

Mais, au-delà des besoins urgents, il fallait se fixer un objectif à long terme. Trois groupes de travail regroupant les partenaires sociaux ont été mis en place dès le mois d'août. Ces trois groupes ont pour thème de réflexion :

- la relance de la formation professionnelle ;
- son financement ;
- la décentralisation.

La formation professionnelle est dans notre pays une construction des plus complexes. Les accords de 1970, la loi de 1971 établissaient la reconnaissance d'un droit, ébauchaient sa mise en œuvre mais force est de constater que les orientations des gouvernements de droite successifs en ont dévoyé l'esprit. En outre, si cette loi constituait un progrès indiscutable, il n'en reste pas moins que

dans les faits des millions de travailleurs, faute de moyens et de structures adaptées, sont aujourd'hui encore privés de l'exercice du droit à la formation professionnelle.

C'est pourquoi le Gouvernement a le devoir d'organiser cette formation et c'est ce devoir dont un nouveau dispositif législatif doit fixer les termes.

Le projet de budget pour 1982, par les choix qu'il fait, indique clairement la volonté du Gouvernement d'accomplir un effort important, durable et permettra d'amorcer le redressement dont nous avons un besoin urgent.

Amorcée avec le collectif, l'amélioration des revenus des stagiaires va se poursuivre par le retour à l'indexation de leur rémunération sur l'évolution du S. M. I. C.

L'augmentation des crédits de l'A. F. P. A. est prévue. Ses interventions seront diversifiées, préalablement à la réforme de cet organisme qui est nécessaire pour en faire l'instrument privilégié de la nouvelle politique. Les moyens nouveaux dégagés dès 1982 permettront des créations d'emplois qui se traduiront par un renforcement des sections existantes et la création de sections nouvelles.

24 millions d'augmentation, soit 50 % d'augmentation, seront alloués à la formation syndicale. Il s'agit là de répondre à la nécessité d'une intervention réelle des travailleurs, des comités d'entreprise, des syndicats dans la politique de formation professionnelle. Cela permettra d'avoir des militants formés à ces problèmes et, plus généralement, procurera aux syndicats des moyens importants.

Le renforcement du contrôle en matière d'apprentissage et de formation continue sera assuré par la création de soixante-dix postes de contrôleur.

En terminant sa présentation, M. Marcel Rigout a souligné qu'il avait la responsabilité d'un Ministère chargé de coordonner, d'impulser, de « piloter » une politique d'envergure de la Formation professionnelle.

La tâche est immense et réclame le soutien actif de tous les intéressés, notamment celui des parlementaires.

Un large débat s'ensuivit auquel prirent part, outre **Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis, Mme Danielle Bidard, MM. René Tinant, Adrien Gouteyron, Marc Bœuf, Guy Schmaus, Jules Faigt et Paul Séramy.**

En réponse aux questions des intervenants, M. Marcel Rigout a notamment déclaré :

— qu'il partageait la préoccupation exprimée par le rapporteur au nom de la commission de prendre des mesures, notamment en faveur des quelque 200 000 jeunes qui sortent chaque année sans formation du système éducatif. Les conclusions du rapport Schwartz sont très significatives à cet égard. Des mesures ambitieuses doivent être arrêtées, mais sans précipitation, pour éviter les erreurs. Les centres de formation professionnelle seront un premier jalon. D'autres concours sont attendus : le Ministère de l'Éducation nationale, les collectivités locales, les entrepreneurs et les syndicats auront tous une part à cette politique qui sera concertée. A cet égard, des contrats de solidarité permettront une première application ;

— que le projet de loi sur les formations alternées adopté sous l'ancien gouvernement sera refondu. Il faut que les élèves trouvent dans ce type d'enseignement une formation enrichissante et efficace, ce qui est loin d'être le cas ;

— que le taux de participation des entreprises n'a pas augmenté alors que les 2 % de la masse salariale devaient être atteints dès 1976. Le Gouvernement est donc décidé d'arriver à ce taux, sans précipitation, et en persuadant les entrepreneurs qu'il ne s'agit pas d'un alourdissement de leurs charges, mais d'un investissement. De la même manière, les problèmes des P. M. E. et des entreprises de moins de dix salariés, qui échappent encore à la formation professionnelle, seront étudiés pour trouver des formules appropriées qui les y associeront ;

— que les contrôles seront renforcés pour mettre fin à certains abus. Il faut que l'argent de la Formation professionnelle aille à la formation professionnelle. La transparence et la simplification sont les corollaires de la rigueur ;

— qu'il est nécessaire d'accentuer la politique de formation professionnelle en milieu rural. Des progrès ont certes été réalisés, mais il faut aller plus loin. Les stages de 200 heures doivent être progressivement remplacés par des stages de 800 heures qui devront permettre aux jeunes qui vont devenir chef d'exploitation d'acquérir la formation de haut niveau qui leur est désormais nécessaire. Dans le même ordre d'idées, il est envisagé d'élever le niveau des maisons familiales et d'orienter davantage qu'elles ne le sont les filières de l'enseignement public vers la production ;

— qu'il est nécessaire que la politique de formation débouche sur des emplois stables. A cet égard, toutes les mesures sont arrêtées autour du triptyque orientation, formation, emploi ;

— qu'il n'est pas envisagé pour l'heure de rattacher l'A.F.P.A., le C. N. A. M. et les autres institutions qui font de la formation continue au Ministère de la Formation professionnelle. Cependant, au vu des développements de la politique dans ce domaine, des changements de structures pourront intervenir ;

— qu'il est nécessaire de décentraliser au maximum la politique de formation. Des comités de l'emploi à l'échelon des régions, des départements, des cantons et des communes, serviront de relais de manière à adapter le contenu des filières aux spécificités de l'environnement économique.

En conclusion, le Ministre a indiqué que les trois groupes de travail installés fin juillet allaient incessamment remettre leurs conclusions et qu'un premier train de mesures, allant au-delà du projet de budget proprement dit, allait être annoncé prochainement.

2. — EXAMEN DU RAPPORT ET ADOPTION DES CONCLUSIONS

Le mardi 17 novembre 1981, réunie sous la présidence de **M. Léon Eeckhoutte**, son *président*, la commission a procédé à l'examen des crédits de la formation professionnelle sur le rapport de **Mme Brigitte Gros**, *rapporteur pour avis*.

Dans son exposé, le rapporteur a souligné que la Formation professionnelle avait intéressé en 1980 une personne active sur sept, l'action de l'Etat intéressant plus de 600 000 personnes et celle des entreprises plus de 2 millions.

A la lumière de ces considérations, Mme Brigitte Gros a présenté les différentes dotations inscrites au projet de budget pour 1982. Elle a ensuite brossé le tableau des orientations que compte arrêter le nouveau Gouvernement, à la suite des travaux du groupe d'étude présidé par le professeur Schwartz. Les mesures à court terme ont reçu l'agrément du rapporteur dès lors qu'elles permettront de réinsérer un nombre important de jeunes en chômage, souvent faute de formation générale ou professionnelle.

Au titre des mesures à long terme, le rapporteur s'est félicité des intentions du Ministre de mettre en œuvre une politique ambitieuse d'éducation permanente qui permettra de dispenser aux Français une formation de haut niveau et les dotera des moyens d'affronter les défis technologiques de l'an 2000.

Après les interventions de **MM. Raymond Espagnac**, **Jean-Pierre Blanc** et **Adrien Gouteyron**, la commission, suivant son rapporteur, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la Formation professionnelle pour 1982.

ANNEXE



ANNEXE

L'ENVELOPPE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR 1982

Le budget de la Formation professionnelle pour 1982 se présente de la façon suivante (en millions de francs) :

NATURE DES ACTIONS	BUDGET voté en 1981.	PROPOSITIONS pour 1982.	EVOLUTION en pourcentage.
I. — Formation professionnelle continue.			
A. — Fonctionnement des centres.			
Travail :			
F. P. A.	1 678,03	2 123,81	+ 26,5
Actions de formation du F. N. E..	61,94	101,94	+ 64,5
Contrats emplois-formation.....	851,84	1 357 »	+ 59,3
Total (Travail).....	2 591,81	3 582,75	
Education nationale :			
C. N. D. P.	38,68	»	
C. N. E. C.	75,50	91,58	+ 21,3
A. D. E. P.	7,24	8,14	+ 12,4
C. N. A. M.	106,27	121,73	+ 14,5
Actions spécifiques.....	36,92	39,56	+ 8,3
Total (Education nationale).	264,61	261,01	
Industrie :			
F. N. E. G. E.	6,80	6,80	
Artisanat :			
Actions d'initiation à la gestion.	3 »	3,37	+ 12,3
Formation des artisans.....	»	10 »	
Total (Artisanat).....	3 »	13,37	
Justice :			
Formation professionnelle des avocats	4 »	9,93	+ 148
Services généraux du Premier ministre. — Fonds de la for- mation professionnelle et de la promotion sociale.....	920,69	1 153,68	+ 25,3

NATURE DES ACTIONS	BUDGET voté en 1981.	PROPOSITIONS pour 1982.	EVOLUTION en pourcentage.
B. — Rémunération des stagiaires.			
Rémunérations	3 426,59	4 310,59	+ 25,8
Services payeurs.....	8,30	11,07	+ 33,4
C. — Information, contrôle et interventions.			
Information	17 »	»	
Contrôle et interventions.....	32,36	46,07	+ 42,4
Total (Fonctionnement formation professionnelle continue).....	7 275,16	9 395,27	+ 29,1
II. — Apprentissage.			
Centres de formation d'apprentis :			
Education nationale.....	627,13	720,52	+ 14,9
Agriculture	26,89	30,78	+ 14,5
Inspection de l'apprentissage :			
Education nationale.....	27,58	34,06	+ 23,5
Agriculture	1,12	1,23	+ 10
Total (Apprentissage).....	682,72	786,59	
Total (Fonctionnement).....	7 957,88	10 181,86	+ 27,9
III. — Equipement.			
Autorisations de programmes.			
F. P. A.	107,92	122 »	+ 13
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.....	94 »	95 »	+ 13
Total	191,92	217 »	
Crédits de paiement.			
F. P. A.	120 »	150 »	+ 25
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.....	105 »	100 »	— 5
Total	225 »	250 »	